

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF879

AMENDEMENT

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 81

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
